

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 021113

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 12617

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MIRKASS MISRINE

Date de naissance : 01/03/1988

Adresse :

Tél. : 0663034084

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENJELLOUN Najib
SPECIALISTE ORL
Boulevard Yacoub El Mansour
Appt. No 5 - 2ème Etage

Résidence Al Aïfal

105.10.09/90 CASABLANCA

Date de consultation : 27/03/2024

Nom et prénom du malade : FAYEZ M. MAHOUR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Sté furulante

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7 FEV. 2024	C3		300 100	300 100 BENJELLOUN N. SPECIALISTE DENTISTE 5 - 2000 J'acquiers l'oreille

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie NOUR KABRAJ Hammam 105, Avenue de la Révolution Sfax - Tunisie - Tunisie Tél: 0522 36 19 11	27/02/24	Pharmacie NOUR 235, APP 100 105, Avenue de la Révolution Sfax - Tunisie - Tunisie Tél: 0522 36 19 11 Montant de la Facture 165,80 Tunisia

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412 21433552
00000000 00000000	
00000000 00000000	
35533411 11433553	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET ORL

Docteur Najib BENJELLOUN

SPECIALISTE O.R.L.

OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdit  et des Vertiges

Ex. M decin   L'H pital 20 Ao t, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L.   L'H pital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

إخلاصي في أمراض و جراحة

الأذن - الأنف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

تشخيص و جراحة الصم والدوخة

طبيب سبقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض و جراحة الأذن - الأنف والحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقا

Casablanca, le : 27.02.94 الدار البيضاء في

FAZAZ M^{me} MAMOUR
Facture d'hospitalisation

3 = Consultation.

300 DHS

+ kdo = Banque O'Malley.
avec aspiration.
100 DHS

TOTAL = 400 DHS



CABINET O.R.L

Docteur Najib BENJELLOUN

SPECIALISTE O.R.L.

OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges

Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L. à L'Hôpital Hassan II, Settat

PHIMAGIE NOUR
KAB 641 Soufia
Boulevard Yacoub El Mansour Et
Appt. No 5 - 2ème Etage
Résidence Al Anfal
Casablanca

الدكتور نجيب بن جلون
اختصاصي في أمراض وجراحة
الأذن - الأنف والحنجرة
· جراحة الوجه والعنق
تشخيص وجراحة الصم والدودحة
طبيب سائقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء
رئيس قسم أمراض وجراحة الأذن - الأنف والحنجرة
بمستشفى الحسن الثاني بسطات سائقا

Casablanca, le : الدار البيضاء في
27 FEV. 2024

Dr. FAZAZ. Med Mansour

60.50 x 2

① Claude 13 18 39 1075
21.70 1075

② Sophie 13 18 39 1075
23.00 1075

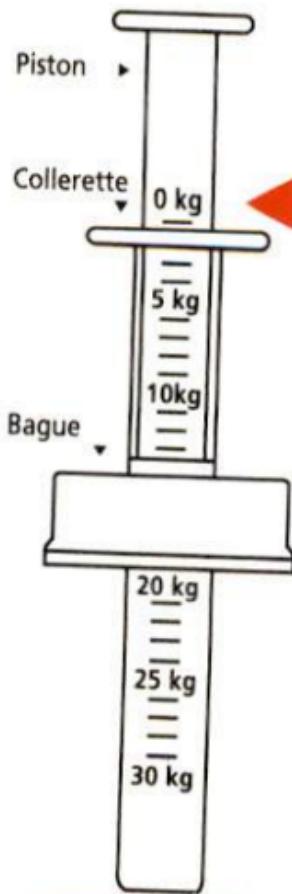
③ Sophie 13 18 39 1075
165.80 1075

PPU 23DH08
EXP 18/2026
LOT 34037 11

BENJELLOUN Najib
SPECIALISTE O.R.L.
Boulevard Yacoub EL M.
Appt. No 5 - 2ème Etage
Résidence Al Anfal
CASABLANCA

05 22 95 12 89 235، شارع يعقوب المنصور اقامة الأنفال - شقة 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف :
235, Bd Yacoub EL Mansour - Résidence Al Anfal, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél. : 05 22 95 12 89

ENFANT



Après addition d'eau jusqu'au niveau circulaire
on obtient 60ml de suspension reconstituée
soit 224 doses-graduation (1 dose = 1 kg).

1 dose-graduation n°

3 fois/jour, à prendre de préférence
au début des repas, pendant
jours.

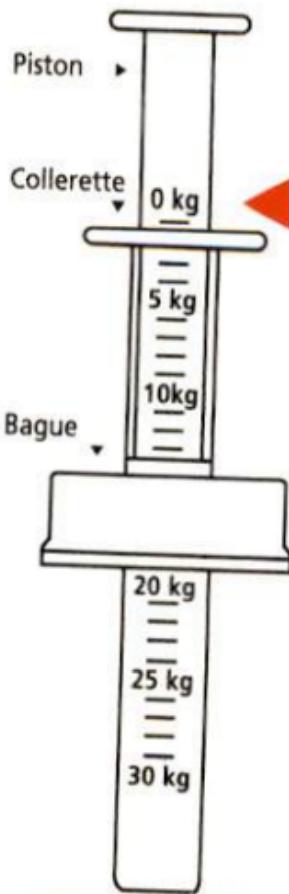
جرعة رقم 3 مرات في اليوم، من الأفضل قبل الأكل، مدة يوم

PPV : 60,50 DH

LOT : 652761

PER : 07/25

ENFANT



Après addition d'eau jusqu'au niveau circulaire
on obtient 60ml de suspension reconstituée
soit 224 doses-graduation (1 dose = 1 kg).

1 dose-graduation n°

3 fois/jour, à prendre de préférence
au début des repas, pendant
jours.

جرعة رقم 3 مرات في اليوم، من الأفضل قبل الأكل، مدة يوم

PPV : 60,50 DH

LOT : 652761

PER : 07/25